

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 26 septembre 2017: «Alerte rouge: bornes en Vieille-Ville de Genève».

Rapport de M. Thomas Zogg.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 26 septembre 2017. La commission a étudié cette pétition en quatre séances, le 20 novembre 2017, le 25 juin 2018, le 18 mars et le 8 avril 2019, sous les présidences de M^{mes} Hélène Ecuyer et Sophie Courvoisier. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Shadya Ghemati et MM. Vadim Horcik et Philippe Berger, procès-verbalistes, qui sont ici remerciés pour la qualité de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexes.)

Séance du 20 novembre 2017

Audition de M. Jean-Yves Glauser, président de l'association pour la défense des commerçants et artisans de la Vieille-Ville et du centre-ville, accompagné de M. Antonio Vendeiro, pétitionnaire

M. Glauser débute sa présentation en informant qu'il a été désigné pour présider le lancement de cette pétition. Il indique que 737 personnes l'ont signée pour différentes raisons, la première étant les effets secondaires de la pose des bornes. Tout d'abord, les conséquences ont été catastrophiques au niveau de la circulation. De plus, les bornes ont été posées sans le consentement des commerçants: ils n'ont pas été consultés. Leur pose a provoqué beaucoup de discussions et surtout un effet très dissuasif car les gens n'osent plus venir en Vieille-Ville. Enfin, pendant près de deux ans, de nombreux accidents sont survenus car le système de ces bornes est mauvais. Il y a eu divers constats et les commerçants alentour ont également fait des photos. Les préjudices ont affecté autant les voitures que les vélos, et même les poussettes.

M. Glauser insiste sur le mauvais fonctionnement des bornes et leurs effets négatifs. Il y a eu des dégâts sur les personnes et le matériel. Ces bornes sont un blocage à l'accès en Vieille-Ville et provoquent des bouchons. Elles ont eu un impact sur la clientèle et les commerces, avec un manque à gagner. De plus, les loyers sont très élevés en Vieille-Ville: ce fait ajouté au manque d'affluence provoqué par les bornes a pour conséquence que les commerces sont à la peine.

M. Glauser essaye de défendre au mieux ses collègues et les amis, c'est pour cela qu'il s'est permis de faire cette pétition. Il souligne que les chiffres d'affaires des commerçants ont baissé de 15 à 20%. Cette baisse s'ajoutant à la récession les oblige à licencier.

M. Glauser ajoute que des rapports de police ont été faits. Des automobilistes ont été amendés pour inattention. Or, ils ne savent pas si les bornes vont se lever ou se baisser. Il souligne un système inefficace. Du coup, ils ne viennent plus. C'est de la dissuasion. Il prend l'exemple du Salon de l'auto qui était un moment de grande affluence dans la Vieille-Ville avec beaucoup de réservations. Il y a eu un gros problème au mois de mars 2017: les bornes ne se baissaient pas et cela a provoqué des annulations. Les restaurants ont perdu des tables.

M. Vendeiro, qui s'occupe de la clientèle et des réservations depuis vingt ans dans l'établissement de M. Glauser, complète en précisant qu'il vient travailler en moto et voit tous les jours des gens hésitants devant les bornes, qui font demi-tour et quittent la Vieille-Ville. Il comprend que la Vieille-Ville doit être protégée afin de préserver le silence, mais il considère que la question des nuisances sonores se pose plutôt la nuit. Il ne comprend donc pas pourquoi l'accès doit être bloqué le jour. M. Vendeiro estime que cette protection pourrait intervenir dès 22 h, pas avant. Maintenant, à cause des nouveaux horaires qui font fonctionner les bornes dès 11 h 30, cela a un impact sur les automobilistes, les clients et les commerçants. La plupart des gens se sentent pénalisés. M. Vendeiro ne comprend pas l'intérêt d'avoir des bornes toujours levées et se demande à qui cela profite. Cette incompréhension est partagée: il souligne que même des habitants et voisins du restaurant ont signé la pétition. Il constate que les bornes accentuent également un sentiment d'insécurité. En effet, les personnes ne peuvent plus se faire raccompagner à la maison. Il souligne ainsi que les résidents sont ennuyés, pas seulement les commerçants. M. Vendeiro ajoute que la pharmacie du Bourg-de-Four a aussi des soucis. Lorsqu'elle est de garde, elle est difficile d'accès. La personne qui a besoin d'un médicament doit se garer vers le consulat de France pour venir chercher à pied ce dont elle a besoin en urgence. Il n'est pas contre les bornes pour protéger le site, mais il faut changer les horaires. En l'état, ces bornes constituent un barrage. La Vieille-Ville doit être ouverte.

M. Glauser s'indigne qu'on ne puisse déjà pas stationner en Vieille-Ville, alors ne plus pouvoir y déposer les gens est de trop. Il signale aussi des problèmes avec des hordes de jeunes sur la Treille ou sous l'ancien arsenal, qui se réunissent pour des botellón (note de la procès-verbaliste: «botellón» est un mot espagnol qui signifie «grande bouteille» et désigne les rassemblements de jeunes sur la voie publique pour consommer de l'alcool, écouter de la musique et fumer) jusqu'à 2 h du matin et après on dit que c'est les commerces qui génèrent du bruit!

M. Glauser se plaint aussi de l'absence d'animations de charme qui pourraient faire vivre la Vieille-Ville en attirant la population, les visiteurs et les clients:

par exemple, un marché aux fleurs sur la Treille, des brocantes, des réunions d'artisans ou de peintres. Il constate qu'après l'Escalade il y a un trou noir. Or, les animations amènent du monde et aident les commerces. Il donne l'exemple d'une animation organisée par M. Kanaan qui a attiré beaucoup de monde: c'était une discothèque silencieuse, les gens dansaient avec un casque dans la cour de l'Hôtel de Ville et cela avait attiré du monde tout en respectant l'espace public. Pour les commerçants, c'est compliqué d'organiser des animations spécifiques, avec ce qu'elles impliquent – frais, sécurité, publicité, etc., raison pour laquelle ils demandent le soutien de la Ville.

Questions-réponses

Une commissaire demande si les signatures sont essentiellement celles de gens qui habitent la Vieille-Ville. M. Vendeiro répond qu'ils sont effectivement nombreux. Mais il y a aussi celles d'autres personnes, hors périmètre, par exemple des clients de la Servette qui viennent manger une fondue. Il constate que la Vieille-Ville, qui pose déjà des problèmes d'accès et d'amendes, devient encore plus inaccessible du fait des bornes. Elles font perdre l'envie aux clients de venir en Vieille-Ville. Il n'a pas fait une statistique de la provenance des signatures, mais il tient à dire qu'en plus des résidents il y a aussi des gens d'un peu partout.

La même commissaire demande quelle est la proportion d'accidents. M. Vendeiro lui répond en racontant précisément l'accident d'un de ses collègues. Il était garé à la Treille, est sorti par la Treille avec sa voiture pour la déplacer, est remonté par la rue de la Tertasse. Lorsqu'il est arrivé, il n'y avait aucune lumière clignotante, aucun signe, il a commencé à traverser, la borne est remontée: sa voiture a été détruite et il s'est blessé au nez à cause du choc. Il a été reconnu que la borne était défaillante et il a été remboursé au prix Argus de sa voiture. C'est un exemple.

Toujours la même commissaire réitère sa question et demande à nouveau s'ils ont des chiffres. M. Glauser indique qu'il a connaissance d'au moins dix accidents sur une période de huit mois. Il cite l'exemple de l'accident d'un fourgon cellulaire avec des détenus, sortant du Palais de Justice, qui a été complètement démoli par les bornes. M. Glauser estime qu'on ne peut pas dire que c'était en raison de l'inattention d'un chauffeur professionnel de la police. Il ajoute qu'en tout, de manière générale, il y a eu une vingtaine d'accidents, dont une bonne dizaine à la rue Saint-Léger. M. Vendeiro précise qu'il n'est pas rare de voir les traces de sable rouge quand on passe par là et ajoute que lundi passé il y a eu un accident avec blessé à la rue de la Tertasse.

Encore et toujours la même commissaire demande quand la pétition a été déposée. M. Vendeiro répond que ce fut le 25 septembre 2017 et qu'elle a également été déposée au Grand Conseil.

Un commissaire constate avec surprise, en lisant le texte de la pétition, qu'il y a très peu de demandes concrètes. Il cite: «pour s'opposer aux nouvelles contraintes sévères de la circulation» et «nous réclamons de l'animation» M. Vendeiro précise que le souhait final est de laisser vivre la Vieille-Ville la journée et faire un blocage avec les bornes à partir de 22 h. Le commissaire constate aussi que cette pétition arrive après celle des habitants de la Vieille-Ville et demande quels sont les contacts entre les différentes parties. M. Glauser indique qu'il n'y en a aucun.

M. Vendeiro reprend en ajoutant qu'il s'agit ici de la pétition des commerçants et des artisans. Il n'y a pas eu de contacts avec les autres pétitionnaires. Il imagine que celle des habitants a pour requête le silence le soir.

Le même commissaire croit savoir que les livraisons et les véhicules de secours avaient des soucis pour passer et s'arrêter. D'autre part, il comprend que la volonté de la pétition, d'après ce qu'il entend en commission ce soir, est que le système de fonctionnement et de signalisation soit amélioré. M. Vendeiro aimerait que le message d'interdiction d'entrer dans la Vieille-Ville qu'elles donnent soit moins visible. Le commissaire continue de vouloir mieux cerner les requêtes des pétitionnaires, par exemple leur souhait d'avoir des animations. Il comprend mal le lien qui a été fait avec les botellónes sur la Treille. M. Vendeiro répond que c'est à cause de ces botellónes qu'il y a du bruit la nuit et ce n'est pas les bornes qui vont arrêter ces réunions. Il estime que ces bornes ont été posées à cause d'eux mais ne solutionnent pas le problème. Il ajoute que la formation de ces botellónes est liée aux horaires de fermeture des bars. Enfin, il conclut que la Vieille-Ville de Genève n'est pas la seule fermée aux voitures, mais ailleurs on fait vivre les vieilles-villes et les commerces de manière plaisante.

Une commissaire souhaite clarifier certains points de la présentation. Elle veut savoir où se parquaient les voitures qui venaient au restaurant avant. M. Glauser reprend en soulignant que ce n'est pas une question de stationnement qui a été soulevée mais celle du problème pour déposer les gens.

La même commissaire demande s'il n'y a pas une incohérence entre la restriction de circulation en vigueur depuis vingt ans et cette pétition. Elle ne comprend pas s'ils sont d'accord avec cette restriction et son plan de circulation ou s'ils la contrent en demandant une cohérence. M. Vendeiro répond que le plan de circulation est inévitable. Par contre, ils ne sont pas d'accord avec le fait que les gens qui viennent dîner au restaurant soient bloqués. Il insiste à nouveau sur le fait que les clients ne peuvent pas être déposés. Même l'Hôtel les Armures ne reçoit plus des clients à l'improviste. Ils n'arrivent plus à passer et vont ailleurs.

Un commissaire comprend les doléances, étant lui-même locataire pour son cabinet à la Grand-Rue, et demande combien de commerces ont fermé et si beaucoup l'ont fait depuis qu'il y a des bornes. M. Glauser répond que, depuis la rue

de la Cité jusqu'à la Grand-Rue, près de quatorze boutiques ont fermé. Et plusieurs commerces sont partis ailleurs. Il relève également que l'ambiance la nuit n'est pas invitante.

Le même commissaire demande confirmation du fait que les réparateurs, qui doivent se rendre dans les commerces, les restaurants et les cafés, ne viennent pas. M. Glauser l'affirme. Il y a des cas précis de dépannage qui ont été compliqués, certains ont été obligés de monter à pied avec leurs caisses à outils, en facturant les heures en sus. C'est une catastrophe.

Un commissaire constate que les bornes sont une tendance partout ailleurs en Europe et veut savoir comment ça se passe ailleurs. Concernant les résidents, il constate que c'est tout de même leur choix de vivre en Vieille-Ville avec ce que cela implique; enfin, concernant les accidents, il demande si une meilleure signalisation pourrait être une solution. M. Glauser répond que ces bornes n'ont aucun intérêt. Et ailleurs en Europe, il y a des petits commerces de proximité qui sont ouverts, même jusque tard, épiceries, bouchers, artisans, qui créent une ambiance. En Vieille-Ville, ce type de petit commerce n'existe pas.

Une commissaire résume les propos, pour illustrer et mieux comprendre la volonté des pétitionnaires, au fait que les bornes ne soient pas levées de 8 h à 22 h. Elle ajoute que la feuille des signataires ne parvient pas à la commission des pétitions: elle veut donc connaître leurs nationalités, mais aussi les quartiers d'où ils viennent. La commissaire demande une petite statistique. Enfin, elle demande, au regard des accidents, des informations sur la sécurité du système. Elle veut savoir s'il existe d'autres systèmes plus performants, ce qu'il en est ailleurs, et s'il ne faudrait pas un détecteur de présence. M. Vendeiro estime que c'est un problème physique, les bornes sont verticales et propulsent verticalement. Il a souvent vu des techniciens en train de réparer des bornes.

M. Glauser évoque un accident grave survenu il y a quelques années à Balexert à cause des bornes. La voiture a pris feu et la dame est décédée.

La commissaire aimerait avoir la liste des accidents. M. Glauser lui recommande de la demander aux services de police.

La même commissaire demande si des personnes ont contesté les amendes et s'il y a des procès. M. Glauser ajoute que les pompiers, la police et les ambulances n'arrivent pas à passer. La commissaire réitère sa question de savoir si des personnes ont contesté les amendes. M. Vendeiro indique ne pas le savoir.

Un commissaire demande, compte tenu de la baisse de 15% du chiffre d'affaires, s'ils ont eu une exonération d'impôts ou des baisses de loyer, et si les résidents ou les commerçants ont des cartes pour pouvoir passer. MM. Glauser et Vendeiro rient de bon cœur quant à la première question. M. Vendeiro ajoute que les habitants de la Vieille-Ville n'ont pas de carte, mais qu'ils avaient eu la

possibilité de remplir un formulaire pour communiquer leurs numéros de plaque. Ensuite, la borne lit cette plaque d'immatriculation et décide de l'ouverture. Enfin, les commerçants ont droit à l'enregistrement de deux véhicules.

Un commissaire demande depuis quand les bornes sont installées et quel système était utilisé avant. M. Vendeiro répond à peu près deux ans et le système utilisé auparavant était une brigade qui passait dans la Vieille-Ville pour contrôler le dispositif.

Le même commissaire indique avoir habité dans la Vieille-Ville et se souvient que les habitants multipliaient les pétitions et demandes pour bloquer la circulation. Les bornes aujourd'hui sont le premier dispositif matériel qui a été installé pour l'empêcher. M. Vendeiro rappelle qu'il y avait une chaîne à certains endroits. Un municipal venait la fermer.

Le même commissaire se souvient également que les gens se plaignaient aussi des chaînes. Il demande si les pétitionnaires sont favorables à un dispositif matériel ou s'ils veulent un retour des rondes de la police municipale. M. Vendeiro lui répond qu'ils sont favorables à un dispositif mais avec un horaire adapté.

Toujours le même commissaire demande confirmation qu'ils ne sont pas contre les bornes mais contre les horaires de fonctionnement. MM. Glauser et Vendeiro le confirment et demandent que les bornes restent à plat toute la journée. Le commissaire demande s'ils sont favorables à un retour de la circulation. MM. Glauser et Vendeiro affirment qu'ils veulent la possibilité de circuler la journée.

Un commissaire rappelle qu'il siège aussi à la commission des pétitions du Grand-Conseil, qu'il les a déjà reçus là-bas, et souhaite donner des compléments d'information aux commissaires ici présents: pour ce qui est des accidents, il y en a eu précisément 23 recensés par la police entre août 2016 et juillet 2017, dont deux cyclistes. Cela étant dit, concernant les animations, il est vrai que les commerces au centre-ville sont en train de mourir, que ce soit pour des questions de prix, de coûts et d'accessibilité. Ainsi, il demande, si la question des bornes est résolue, quel type et quel style d'animations sont demandées. Il aimerait que le souhait soit mieux précisé. M. Glauser répond à la manière de Vevey, dans le canton de Vaud, qui a des animations sur la place du Marché, avec divers marchés, marché des fleurs et festivals comme celui des artistes de rue. Il ajoute des peintres, de la musique, et des concerts.

Un commissaire est d'accord avec le style des animations et soutient l'idée, mais il ne voit pas le rapport avec les bornes. Il demande si on n'est pas en train de créer une *Genferai* supplémentaire car il y a des bornes partout ailleurs en Europe, mais vraiment partout. Alors qu'à Genève, les voitures explosent, c'est tout de même étonnant... De plus, il se demande s'il est judicieux de mêler la

question des bornes à celle des animations en soulignant que si les peintres et les jeux devaient être obtenus, il faudrait de toute façon fermer la Vieille-Ville à la circulation. Il conclut que toutes les villes au monde aujourd’hui protègent leurs centres en mettant des bornes. M. Glauser répond que dans le cas d’un événement, annoncé et publié dans les journaux, à ce moment-là, on ferait monter les bornes. Leur préoccupation est de faire venir des gens en Vieille-Ville.

Un commissaire dit qu’ils se sont séparés de personnel à cause des bornes et demande comment ils vont faire si les bornes restent. M. Glauser répond qu’ils seraient très embêtés et que certains envisageraient de partir. M. Vendeiro ajoute que ce serait un mauvais présage.

Suite des travaux

L’ensemble des commissaires veulent entendre M. Pagani. Un commissaire du Parti socialiste souhaiterait entendre l’Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV). Un commissaire Vert propose d’auditionner la Fondation des parkings (FdP). Une commissaire du Mouvement citoyens genevois propose d’entendre des personnes qui recueillent des doléances, comme le Touring Club Suisse (TCS) ou Assista TCS. La présidente passe donc aux votes des auditions.

Par 12 oui (1 EàG, 2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 2 S, 1 UDC, 1 Ve), l’audition de M. Pagani est acceptée à l’unanimité, tout comme celle de la FdP.

Par 4 non (2 MCG, 1 UDC, 1 PLR) contre 4 oui (1 EàG, 2 S, 1 Ve) et 4 abstentions (2 PDC, 2 PLR), l’audition de l’AHCVV est refusée.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois retire sa proposition d’auditionner le TCS.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois informe qu’il y a un site pour le fonctionnement des bornes en Ville de Genève: <https://www.geneve-parking.ch/fr/acc%C3%A8s-en-vieille-ville>

La présidente rappelle les auditions: M. Pagani ainsi que la FdP.

Séance du 25 juin 2018

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l’aménagement, ainsi que de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département

M. Pagani souhaite tout d’abord expliquer qu’il est en charge du département des constructions et de l’aménagement. Il explique qu’ils ont 800 bâtiments sous

gestion, dont à peu près 450 qui sont des bâtiments locatifs qui comprennent à peu près 5500 appartements dans ces bâtiments. Ils ont également la gestion des routes qui s'étend sur 250 km ainsi que les espaces publics et des bâtiments, dont le Grand Théâtre à rénover. Concernant M. Macherel, il est codirecteur depuis 2006 avec M^{me} Charollais. Il explique que M. Macherel est ingénieur et que M^{me} Charollais est architecte et que leurs regards professionnels lui sont très utiles dans le département qu'il préside. En ce qui concerne les bornes, il explique que depuis vingt-cinq ans la Vieille-Ville est une zone de rencontre. Le trafic de transit y est interdit depuis 20 h. Le constat a été fait avec l'association des commerçants et avec celles d'habitants qu'il n'était plus possible d'ignorer la situation. Le transit dans la Vieille-Ville augmentait le soir lorsque les véhicules cherchaient à éviter l'engorgement de la rue de la Croix-Rouge. Il explique que les taxis prenaient souvent des raccourcis, notamment dans la rue de l'Hôtel-de-Ville. En fonction de cela le Conseil municipal a invité le magistrat à prendre des mesures suite à plusieurs pétitions.

Suite à cela, trois bornes ont été implantées. Une à Piachaud, une à la Tertasse et la dernière aux Chaudronniers. Il explique que la situation s'est améliorée. Les bornes sont levées dès 11 h. Avant elles étaient levées toute la journée, mais redescendaient jusqu'à 11 h automatiquement et même jusqu'à 20 h. Il explique ensuite que le Conseil municipal par gain de paix a mis ces bornes sur le même régime que les chaînes. C'est-à-dire que les bornes, à partir de 20 h, ne laissent passer que les ayants droit. Bien évidemment il y a eu quelques problèmes au début de ce dispositif avec des personnes qui ne s'étaient pas inscrites. Ces bornes sont munies d'une petite caméra qui permet au contrôleur, situé dans le parking de Saint-Antoine, d'apprécier les ayants droit. Il y en a qui peuvent passer sans s'arrêter, lorsque les plaques sont reconnues et d'autres qui peuvent s'identifier. Il y a également eu quelques incivilités entre les enfants qui, en jouant sur les bornes, épuisent les moteurs et les cyclistes qui passent sur ces dernières ainsi que certains véhicules qui tentent de passer à la suite d'un ayant droit et qui se heurte à la borne lorsqu'elle se relève. Cela a engendré plusieurs plaintes et il explique que la Ville est déjà allée au tribunal.

Pour conclure, le magistrat indique que ces bornes sont la mise en application d'une décision du Conseil municipal. Il explique que tant que le Conseil municipal ne décidera pas de mener d'autre action concernant cette zone de rencontre ou ces bornes, il en restera là.

Questions-réponses

Un commissaire explique avoir interpellé M. Pagani à quatre ou cinq reprises concernant ce sujet et plus précisément en ce qui concerne les accidents. Il souligne que deux cyclistes sont récemment tombés sur les bornes. Il observe que

la situation n'a pas vraiment changé puisque aujourd'hui il est toujours possible pour un taxi ou autre de passer par la Vieille-Ville, car les bornes descendent. Il relève que la pétition demande que les bornes restent descendues, comme dans n'importe quelle autre ville. Lorsqu'il y a une interdiction, elles se lèvent et lorsqu'il y a une autorisation alors qu'elles restent en bas afin d'éviter tout accident. De plus, il explique qu'une personne ne serait théoriquement pas autorisée à sortir de la zone, à partir de 23 h, si celle-ci n'est pas une ayant droit. Cependant, il y a des zones bleues de parking et il s'étonne de ce fait. Il rappelle également qu'il y a des zones bleues dans la Vieille-Ville et il ne comprend pas pourquoi M. Pagani s'entête à laisser ces bornes levées en journée. M. Pagani précise qu'il s'agit d'une zone de rencontre. Personnellement il souligne avoir soutenu le fait que les bornes soient levées, cependant il explique avoir appliqué la décision du Conseil municipal. Cela étant, pour faire respecter cette zone de rencontre il n'y a que ce moyen-là. Les embouteillages à la rue de la Croix-Rouge sont un appel, en effet à partir de 16-17 h il y a un transit qui passe par la Vieille-Ville. En ce qui concerne le fait de sortir de la zone une fois la nuit il estime que les gens peuvent expliquer le cas à la police si tel est le cas et que la police sait faire preuve de compréhension et de discernement.

Le même commissaire explique que lorsque M. Pagani était maire, il utilisait sa moto électrique alors qu'il n'était pas un ayant droit. En effet, sa plaque n'est pas enregistrée. Il explique qu'il avait justifié cela par le fait qu'il payait un local privé, alors que ce n'était pas le cas. Il souligne qu'il ne stationne pas dans son local privé, mais devant un commerçant, près de l'Hôtel de Ville. Il aimerait avoir la confirmation de M. Pagani sur ce point. M. Pagani précise que le seul endroit où il peut recharger sa moto c'est dans la cour du 4, rue de l'Hôtel-de-Ville. De plus il explique avoir une place réservée afin qu'il puisse recharger son véhicule. Cela étant, à la sortie du Conseil municipal, il dit avoir laissé son véhicule une fois ou deux sur un parking visiteurs de l'Hôtel de Ville. Il précise qu'il a également le droit, car il a une place réservée à l'intérieur de la cour de l'Hôtel de Ville, au numéro 4.

Une commissaire rappelle que les bornes sont issues d'une initiative municipale qui demandait la fermeture de la Vieille-Ville. Elle aimerait savoir de quelle heure à quelle heure les bornes sont baissées aujourd'hui, mais également comment conserver une semi-tranquillité en Vieille-Ville. M. Macherel répond que l'arrêté de circulation est une mesure de compensation négociée lors de la construction du parking de Saint-Antoine. A l'époque, il explique que les voitures avaient un libre accès sur la colline de Saint-Pierre, y stationnaient. Afin de donner de l'espace et une qualité de vie différente à la Vieille-Ville, cet arrêté a été pris. Lors de l'installation des bornes, l'arrêté de circulation veut que de 20 h à 7 h du matin la circulation soit interdite sauf aux ayants droit dans l'ensemble du périmètre. Rapidement après la mise en fonction du parking de Saint-Antoine,

il explique que la police est intervenue auprès de la Ville pour dire qu'elle n'arrivait pas à faire respecter le régime de circulation, car les gens conservaient l'habitude de transiter par la Vieille-Ville. Rapidement, le Conseil municipal a déposé des interpellations, motions et pétitions, entre 2000 et 2007, qui demandaient la mise en place de bornes pour limiter l'accès. Ainsi, lorsque le Conseil administratif a déposé la demande de crédit afin d'installer les trois bornes, il n'a fait que respecter une décision du Conseil municipal. Concernant les horaires, il explique que les bornes restent levées afin que les personnes qui y pénètrent réalisent qu'ils entrent dans une zone à priorité piétonne. Il précise que le véhicule doit rouler au pas. Objectivement, il explique que ce n'est pas ainsi que cela se passe, raison pour laquelle la décision avait été prise de laisser les bornes en haut la journée en communiquant l'information que si un véhicule se présentait devant la borne, dans les heures autorisées, alors la borne se baissait. Suite à une résolution d'une majorité du Conseil municipal, la décision a été prise qu'aux heures usuelles de livraison, jusqu'à 11 h et demi, les bornes sont laissées abaissées. Il y a 300 000 passages de bornes par année. Il explique avoir été interpellé par les propos de la pétition lorsque celle-ci déplore que les bornes soient levées la nuit. Il répète qu'il s'agit de faire respecter un arrêté de circulation.

Une commissaire explique avoir été dans la commission qui a étudié l'installation de ces bornes. Elle aimerait savoir s'il serait possible d'améliorer la communication concernant le régime des bornes afin que chacun puisse bien être informé. M. Macherel répond qu'ils ont un contrat avec la FdP qui veut qu'un employé soit en liaison avec l'interphone qui se situe à côté de la borne. Si quelqu'un rend visite à une personne résidant dans la Vieille-Ville et se présente à la borne ou si un touriste ou une personne perdue se présente, mais aussi lorsque la pharmacie de la Vieille-Ville est de garde alors il explique que les consignes qui ont été données veulent qu'ils fassent preuve de tolérance. Toutes les mesures ont été prises afin de faciliter le fonctionnement, cependant il faut voir qu'il y a un certain nombre de personnes qui veulent franchir ces bornes à tout prix, en passant par exemple sur le trottoir ou en prenant des routes à revers. Alors qu'il y a à proximité de nombreuses places de parking.

M. Pagani ajoute qu'il serait possible de demander à la FdP de faire une campagne d'information. Il estime que le système est perfectible, car il y a parfois des voitures qui se mettent trop près des bornes et en faisant cela, elles sont incapables de voir la borne se lever ou se baisser lorsque le feu orange clignote. Il estime important d'apprécier la situation. Cependant, il souligne le fait que les bornes soulagent le trafic à l'intérieur de la Vieille-Ville.

La même commissaire demande s'il y a une information écrite. M. Macherel répond qu'il y a un numéro de téléphone ainsi qu'un interphone.

Un commissaire explique qu'il est locataire de la Grand-Rue depuis vingt-cinq ans, qu'il dispose d'un parking et qu'il est un usager quotidien de la Vieille-Ville.

Il ajoute qu'il a été l'avocat des commerçants de la Vieille-Ville lorsqu'ils ont recouru contre l'arrêté pris par le Conseil d'Etat en 1997. Il rejoint son collègue et souhaiterait demander à M. Pagani s'il sait combien de commerces ont fait faillite depuis l'installation des bornes en Vieille-Ville. Ensuite, il revient sur les bornes et les interphones et précise qu'une personne qui n'est pas Genevoise ou habituée à ce système reste généralement devant la borne et attend, provoquant une file de voitures. Il aimerait savoir pourquoi les bornes ne sont pas laissées «ouvertes» toute la journée, comme dans de nombreuses villes, et fermées le soir à partir de 20 h afin de faciliter la vie aux commerçants, mais aussi de permettre moins d'embouteillage dû aux bornes. M. Pagani le redit et explique qu'il a appliqué la volonté du Conseil municipal. Personnellement, il explique être pour le fait de les lever et les maintenir levées tout le temps. Entre 7 h et 20 h de faire respecter le régime de circulation. Il remarque que la Vieille-Ville a été pacifiée, les gens se sentent plus en sécurité dans les rues. Il explique avoir questionné les patrons des restaurants concernant les bornes et que ceux-ci semblent satisfaits. Concernant les arcades, il estime que le véritable problème réside dans le prix, au mètre carré qui peut aller jusqu'à 1500 francs. Il estime que tant que les propriétaires des immeubles ne feront pas un effort sur ces prix les commerçants auront des problèmes. De manière générale, il observe un phénomène en ville de Genève, qui est l'augmentation du nombre d'arcades vides, car il y a des financiers qui sont propriétaires et qui n'ont pas envie de dégrader le bilan de leur propriété et qui préfèrent laisser des arcades vides. Il estime qu'on ne peut pas imputer aux bornes ce problème, plus large.

Le même commissaire demande si le fait d'avoir installé les bornes a favorisé le commerce. M. Pagani explique que les effets seront observables sur le long terme. Lorsque les propriétaires se rendront compte qu'ils devront baisser les prix au mètre carré afin de faire tourner leurs capitaux investis. Il explique qu'il s'agit d'une mutation des commerces dans les zones piétonnes.

Un commissaire rappelle au magistrat qu'il a avancé l'argument de la sécurité afin de justifier les mesures prises et la mise en place des bornes. Cependant, il constate qu'il y a eu plusieurs dizaines de voitures accidentées, embouties par les bornes. Il relève également qu'il a dit que la Ville se trouvait aujourd'hui devant le tribunal pour ces incidents. Il aimerait donc savoir si M. Pagani pouvait justifier aujourd'hui d'une amélioration de la sécurité suite à la mise en place de ces bornes comparativement à ce qu'il y avait avant. Il précise qu'il y a toujours des deux roues, motorisés ou non, qui empruntent le passage vers la Vieille-Ville et les routes attenantes et dans les deux sens. M. Pagani répond que depuis qu'ils ont installé les bornes il est très satisfait de pouvoir voir des enfants jouer en trottinette à la rue de l'Hôtel-de-Ville à partir de 20 h. Il pense que la sécurité des piétons a été nettement améliorée. Les gens ont pris possession de cette rue qui leur est destinée depuis vingt-cinq ans. Quant aux véhicules emboutis, il estime qu'il s'agit d'incivilités malheureusement.

Le même commissaire regrette de ne pas avoir de chiffres concernant la sécurité. Il aimerait savoir si le manque à gagner pour les commerçants et restaurateurs pouvait être chiffré du fait que les bornes sont bloquées à partir de 20 h. Il souligne que l'un des pétitionnaires est un restaurateur.

La présidente observe qu'il n'y a pas de réponse sur ce point précis.

Un commissaire aimerait savoir combien il y a eu de procédures à cause de ces bornes et combien ont été remportées par la Ville le cas échéant. M. Macherel répond qu'il communiquera les réponses exactes par écrit. Il explique qu'il y a eu une trentaine d'accidents, cependant il ne connaît pas le nombre exact de procédures. M. Pagani ajoute qu'il n'a pas eu connaissance que la Ville ait perdu lorsqu'elle a été engagée dans une procédure.

Un commissaire revient sur ce qui a été dit. Il explique qu'il y a des photographies de l'ambulance accidentée ainsi que des deux voitures de police qui ont embouti ces bornes et doute qu'il s'agisse ici d'incivilités. Il estime qu'il faudrait installer des miroirs afin de pouvoir voir si les bornes sont levées ou abaissées, cependant il explique qu'il a toujours refusé d'installer en arguant que c'était un problème d'autorisation de M. Barthassat alors qu'il s'agissait de la sienne. M. Pagani explique que le seul accident dont il a ouï dire concerne un fourgon cellulaire dont le conducteur ne s'est pas souvenu que les bornes étaient relevées et qui a malheureusement embouti ces dernières. M. Macherel relate qu'il a connaissance d'un chauffeur de taxi qui a reconnu vouloir suivre la voiture qui était devant lui en pensant qu'il pourrait passer. Cependant, il s'avère que la borne s'est relevée dès le passage du véhicule et qu'il a embouti la borne. Il reconnaît qu'il y a des cas au tribunal.

M. Pagani répond que, concernant le miroir, il invite le commissaire à lui faire une recommandation afin qu'ils puissent étudier le sujet. Le miroir est déconseillé de manière générale pour les automobilistes, car ces derniers lèvent la tête et n'observent donc plus la route. Pour l'instant, il explique qu'ils vont mettre une ligne blanche afin que les gens s'arrêtent avant les bornes pour les voir monter et descendre.

Le même commissaire souhaiterait parler de l'accessibilité, notamment des véhicules des personnes à mobilité réduite, qui ne sont pas inscrites dans les ayants droit. Il explique avoir été présent et même disposer d'un enregistrement qui montre que la FdP ne voulait rien savoir et a refusé le passage à un véhicule. De plus, il explique que malgré les taxis qui sont enregistrés il existe les véhicules Uber qui sont considérés selon la loi comme des taxis et qui, eux, ne peuvent pas accéder à la Vieille-Ville, car ils ne sont pas enregistrés. Il demande alors quand il va mettre en application les lois cantonales. M. Macherel répond que, concernant les personnes handicapées, il est très surpris d'entendre ces propos, car les

consignes ont été très clairement données et seront rappelées. Il explique qu'ils ont des contacts privilégiés avec l'Hôtel des Armures qui, lorsqu'ils attendent des clients handicapés ou ayant des difficultés à se mouvoir, peuvent appeler la FdP qui, elle, va faire baisser la borne. Il est évident qu'il faut gérer les cas particuliers. Le problème c'est que tout le monde veut quand même pouvoir venir dans la Vieille-Ville même s'ils ne sont pas des ayants droit. M. Pagani ajoute qu'il souhaite faciliter la vie des personnes en situation de handicap et explique qu'ils vont rappeler à la FdP de laisser l'accès aux personnes handicapées. M. Macherel répond qu'il confirmera ces éléments par écrit. Concernant les chauffeurs Uber, il explique qu'ils peuvent annoncer leurs véhicules à la FdP.

La présidente propose d'attendre les réponses par écrit de M. Macherel ainsi que la confirmation de l'audition de M. Barazzone.

Séance du 18 mars 2019

La présidente indique qu'au sujet de la pétition P-375 des informations auraient dû être communiquées à la commission des pétitions par M. Macherel. Cela n'ayant apparemment jamais été fait, elle se propose de le relancer sur le sujet.

Une commissaire dit se rappeler, en tant qu'ancienne présidente de la commission des pétitions, que l'audition de la FdP avait été demandée sur cet objet, étant donné que ce sont eux qui gèrent les bornes en Ville de Genève. La présidente en prend note, et demande aux commissaires s'ils sont d'accord d'organiser cette audition. Les commissaires étant d'accord avec cette proposition, la présidente leur indique que la FdP sera contactée pour ce faire.

Séance du 8 avril 2019

Audition des membres de la Fondation des parkings (FdP), M. Jean-Yves Goumaz, directeur général, M. Damien Zuber, directeur d'exploitation et M. Gaëtan Mascali, directeur du Service du stationnement

M. Goumaz indique tout d'abord que la FdP exploite les trois bornes de la Vieille-Ville depuis deux ans et demi, relevant que la pétition P-375 date du début de cette période d'exploitation. Il note ensuite que si à ce moment-là quelques accidents ont eu lieu et certains problèmes se sont présentés par rapport à la gestion des ayants droit, globalement cela se passe maintenant très bien. Il ajoute qu'ils reçoivent en moyenne 27 appels par jour de personnes qui ne sont pas des ayants droit. Il précise enfin que la FdP gère les ayants droit dans le cas des bornes de la Vieille-Ville.

Questions-réponses

Une commissaire évoque des cyclistes ayant eu dit-on des mésaventures avec une borne, ainsi que le cas d'une poussette. M. Zuber répond que la FdP n'a pas connaissance de ces cas. Il indique de manière générale que les bornes sont bien signalées. Il note que si une personne passe sur la borne alors qu'elle est levée, cela découle de son manque d'attention en premier lieu, et ajoute que si une personne y passe alors qu'elle est en train de se relever, cela découle également d'un manque d'attention, étant donné que leur présence est clairement signalée. Il relève néanmoins qu'en cas de problèmes sur la borne ou d'accident c'est la Ville qui prend le relais, et que la FdP n'a pas de mandat pour ce faire.

Un commissaire demande si c'est la FdP qui installe la signalisation près des bornes. M. Zuber répond par la négative, indiquant que cela est du ressort de la Ville.

Le même commissaire dit son étonnement à ce qu'à la rue Saint-Léger la signalisation soit placée du mauvais côté de la rue, mais entend le fait que cela n'est pas du ressort de la FdP.

Un commissaire demande s'il ne serait pas judicieux de placer des miroirs à 4 m à l'approche des bornes, pour que les ayants droit puissent en avoir une bonne visibilité. Il relève à ce titre que dans les autres villes existent des systèmes de vitres pour vérifier que les bornes sont bien descendues. Il conclut que les accidents ne concernent pas que des privés, mais rappelle qu'une ambulance s'est une fois retrouvée sur les bornes. M. Zuber demande quelle serait la fonction du miroir précité. Le commissaire explique que, comme dans les autres villes, ce miroir aurait pour but de vérifier que la borne est bien descendue lorsqu'on s'avance, précisant qu'à l'heure actuelle on fait confiance uniquement au feu, ce qui peut comporter des risques. M. Zuber reconnaît que ce miroir pourrait en effet constituer une aide utile. Il indique néanmoins que la FdP n'a pas été consultée pour l'infrastructure des installations, et rappelle que son mandat ne se limite qu'à la gestion des ayants droit, et à la réponse aux appels dans le cas de la Vieille-Ville. Il déclare que si la FdP était consultée, elle soutiendrait peut-être l'installation de tels miroirs comme aide à la visibilité.

Le même commissaire demande quelle est la procédure suivie dans le cas des véhicules Uber, étant donné que n'importe qui peut être chauffeur Uber. M. Zuber répond que dans de tels cas l'on répond sur appel, et le cas échéant est effectuée une ouverture à distance.

Un commissaire demande si ces bornes enregistrent le détail des passages de véhicules, à savoir leur nombre, leur type, etc. M. Zuber indique qu'il ne peut pas répondre ainsi à cette question, précisant que seul le fournisseur de la borne qui est mandaté par la Ville pourrait fournir au besoin ces statistiques. Il précise qu'il peut, si la demande en est faite, les consulter pour savoir.

Un commissaire demande comment et combien les services de la FdP sont facturés. M. Zuber répond tout d’abord que la FdP est chargée de deux mandats séparés. Il indique que le premier concerne les bornes de la Vieille-Ville, pour lesquelles la FdP facture directement à la Ville pour la gestion des ayants droit et la reprise vingt-quatre heures sur vingt-quatre des appels. Il ajoute que pour le second mandat concernant les bornes de la rue Chandieu, la FdP facture uniquement pour la reprise des appels. Il précise ne pas avoir en tête les sommes exactes auxquelles sont rémunérés ces mandats, mais qu’il pourrait les transmettre au besoin par écrit.

Discussion et vote

La présidente demande aux commissaires comment ils souhaitent procéder pour la suite des travaux concernant ces deux pétitions.

Un commissaire du Parti socialiste estime qu’il pourrait être opportun d’attendre les renseignements demandés ce soir aux auditionnés avant de procéder au vote.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que ce soir suffisamment d’éléments sont connus pour procéder au vote sans plus attendre.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois indique que la pétition P-375 est toujours d’actualité. Il propose dès lors de voter dès ce soir un renvoi au Conseil administratif de la pétition P-375.

L’installation des bornes n’ayant pas eu l’effet escompté, un autre commissaire du Mouvement citoyens genevois propose de renvoyer cette pétition au Conseil administratif pour qu’il puisse au moins prendre connaissance des problèmes et des incidents soulevés par ces bornes.

La présidente, s’exprimant au nom du Parti libéral-radical, indique que la pétition P-375 mérite d’être renvoyée au Conseil administratif, car elle rend compte de l’inquiétude de certains commerçants du quartier, et de celle de certains de ses habitants par rapport à la vie même de ce quartier.

Un commissaire d’Ensemble à gauche estime qu’il faut renvoyer la pétition au Conseil administratif pour qu’il en prenne connaissance.

Un commissaire du Parti socialiste annonce la position de son groupe en ce qui concerne la pétition P-375, en soulignant que c’est l’AHCVV qui avait demandé que soient installées des bornes dans leur quartier afin de limiter le trafic plus que conséquent qui y prenait place. Il relève qu’ici aussi on a affaire à un problème d’information à la population, et note qu’ici il s’agit aussi de la pose des panneaux et de la signalisation des bornes en général. Il déclare que puisque

le délai s'est écoulé et que la demande pour des bornes émane des habitants de la Vieille-Ville même, l'on peut donc classer cette pétition. Il conclut que plus généralement il n'est pas forcément opportun de lancer une pétition à chaque fois qu'un accident a lieu quelque part.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois lui répond que la demande pour des bornes en Vieille-Ville émane seulement d'une partie des associations de la Vieille-Ville, et fait observer que la pétition émane, elle, de commerçants du quartier et une partie des habitants. Il relève à ce titre que certains commerces de la Vieille-Ville souffrent de l'installation de ces bornes, car elles limitent le passage dans leur quartier.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique qu'il soutiendra le renvoi au Conseil administratif de cette pétition. Il précise que ce renvoi doit être voté notamment par égard pour la situation des commerçants et la vie du quartier dont parlait précédemment la présidente.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que son parti soutiendra le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-375.

La présidente propose aux commissaires de passer au vote sur le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-375, renvoi qui est accepté par 9 oui (1 EàG, 2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 4 non (3 S, 1 Ve).

Annexe: – pétition P-375

- courriel du 15 avril 2019 relatif au coût des prestations de la Fondation des parkings pour les bornes en Ville de Genève

*Brasserie-restaurant
de l'Hôtel-de-Ville*
«CHEZ L' PÈRE GLÖZU»

P-375

REÇU Le
25 SEP. 2017

Jean-Yves Glauser
Association pour la Défense des Commerçants & Artisans
De la Vieille-Ville et Centre-Ville
39 Grand-rue
1204 Genève

Monsieur Jean-Charles Lathion
Service du secrétariat du Conseil municipal
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève

Genève, le 25 Septembre 2017

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et messieurs les Conseiller(e)s municipaux,

J'ai l'honneur de vous remettre la pétition « Alerte Rouge » dûment signée par 737 personnes que vous voudrez bien transmettre à la Commission compétente.

Dans l'attente de vos nouvelles, veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations les plus respectueuses.

Jean-Yves Glauser



Ps : Copie conforme à la Présidence du Grand Conseil - M. Eric Leyvraz

* ALERTE ROUGE *

Association pour la défense
des commerçants & artisans de la Vieille-Ville et Centre-Ville

PETITION

A l'attention du Conseil Municipal de la Ville de Genève

- Les bornes en Vieille-Ville sont controversées car elles empêchent l'accès aux commerces en voiture.
- Les commerçants réclament des animations au Centre-Ville.
- La Ville rappelle que les bornes ne font qu'appliquer une restriction de circulation en vigueur il y a 20 ans...
 - No parking = No business

«Ras-le-bol des contraintes imposées par nos autorités pour accéder en voiture au centre-ville! Marre de ces bornes rétractables qui empêchent les clients d'accéder en Vieille-Ville le soir sans qu'aucune animation ne soit prévue pour attirer les clients!» Des commerçants du centre-ville voient rouge et lancent cette pétition intitulée « Alerte rouge » pour s'opposer aux nouvelles contraintes sévères de la circulation, entrée en vigueur en août dernier, empêchant les automobilistes d'accéder en Vieille-Ville.

Fronde des commerçants

Des exemples? «Les bornes qui empêchent toute circulation de nuit au cœur de Genève, mais aussi les travaux au centre-ville qui perdurent souvent au-delà du calendrier, comme notamment aux Eaux-Vives et aux Augustins», lance Jean-Yves Glauser, alias le père Glôzu, patron du restaurant de l'Hôtel-de-Ville. Fâché, il a constitué la semaine dernière avec d'autres commerçants le Groupement « Alerte rouge » pour protéger les intérêts des commerçants et artisans en Vieille-Ville et Centre-Ville.

Les boutiques ferment

«Nous réclamons de l'animation, des concerts de rue, des décors, enfin de quoi donner envie aux clients et touristes d'accéder à nos boutiques, nos restaurants poursuit le père Glôzu. Dans les grandes villes par exemple, la piétonisation est animée et attire les clients!» Et d'enchaîner: «Nous sommes appuyés par le Groupement professionnel des cafetiers, restaurateurs et hôtelier (GPRH), poursuit le père Glôzu. Mais aussi par de nombreux commerçants, forains, musiciens de rue et grandes enseignes des Rues-Basses.» Et Jean-Pierre Bedonni, président du GPRH de confirmer «Nous sommes effectivement parfaitement en accord avec les idées de la nouvelle association. Oui il y a réellement une alerte rouge des commerçants en ville.»

Un joueur d'orgue de barbarie ajoute: «Ils peuvent bien être déçus les petits commerçants de la Vieille-Ville. Il n'y a plus un rat la journée, c'est triste! Allez faire un tour du côté de la Grand-Rue, il y a au moins une douzaine de boutiques qui ont mis la clé sous le paillason depuis l'été dernier...»

Bornes menteuses

Un autre commerçant qui a pignon sur rue depuis plus de 20 ans, rappelle aussi l'absurdité de ces bornes: «Comment se rendre de nuit à la pharmacie de garde du Bourg-de-Four avec ces bornes demandant des autorisations spéciales pour des ouvertures hors horaire?» Ce qui fait réagir un autre patron d'une petite boutique: «Et la journée, pourquoi laisser les bornes en fonction? Beaucoup de gens ne savent pas qu'elles se rétractent lorsqu'un véhicule s'approche. Du coup, l'automobiliste fait demi-tour!» Pire encore, il arrive parfois des accidents de piétons et de véhicules.

En plein jour, celle-ci ne se serait pas rétractée... «Ces bornes dépassent vraiment les bornes!» s'étrangle encore Jean-Yves Glauser.

«Ces bornes dépassent les bornes!»

Fabrice Letellier, directeur de la boutique «Black-Out Concept»,
et Jean-Yves Glauser, patron du restaurant de l'Hôtel-de-Ville.

**«Sans animation
dans un quartier fermé à la circulation,
les gens ne se déplacent plus!»**

À renvoyer à l'adresse :
Brasserie - Restaurant de l'Hôtel-de-Ville
c/o Jean-Yves Glauser Président
Chez Père Glôzu
39 Grand-Rue
1204 Genève

De : @fondation-parkings.ch>
A : commissions.scm@ville-ge.ch
Cc :

Date : 15.04.2019 08:31
Objet : Fondation des Parkings - Audition relative aux bornes en Ville de Genève

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à l'audition du 8 avril dernier, et vous communiquons, ci-après, les compléments d'informations demandés :

- Coût des prestations de la Fondation des Parkings pour les bornes de la rue Chandieu ?
CHF 18'000 + TVA (télégestion).

- Coût des prestations de la Fondation des Parkings pour les bornes de la Vieille Ville ?
CHF 63'000 + TVA (CHF 10'000 pour la gestion des ayants-droit et CHF 53'000 pour la télégestion).

Nous vous souhaitons bonne réception du présent et, tout en restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Assistante de direction générale

T. : +41 (0) 22

F. : +41 (0) 22

Carrefour de l'Etoile 1
Case postale 1775
1211 Genève 26

www.geneve-parking.ch

Absente le mercredi

P *Avant d'imprimer, pensez à l'environnement / Before printing, think about the environment.*